

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 21 juin 2022, à compter de 16 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **ÉTAIENT ABSENTS**

Messieurs :

Sébastien Lavoie, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la session ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

**2022-06-199**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Appel d'offres FN-22-V-11 - Réalisation d'une étude géotechnique sur la montée Leblanc - Carottage - 2e invitation
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**2022-06-200**

### **APPEL D'OFFRES FN-22-V-11 - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LA MONTÉE LEBLANC - CAROTTAGE - 2E INVITATION**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres FN-22-V-11 pour la réalisation d'une étude géotechnique sur la montée Leblanc fait par invitation ;

**CONSIDÉRANT** que 3 soumissions ont été reçues ;

·FNX-INNOV	85 765,00 \$
·ABS	104 495,00 \$
·Groupe RD Consultants	98 261,00 \$

Les montants ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat FN-22-V-11 pour la réalisation d'une étude géotechnique sur la montée Leblanc - Carottage soit accordé à FNX-INNOV au montant de 85 765,00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette somme est admissible au PAVL Redressement.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2022-06-201**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 21 juin 2022 soit levée, il est 16 h 40.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard, mairesse

